

2018_CT2_208

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline - RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 21 juin 2018

02_1_02

■ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 28 Juin 2018

7420

■ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement du Territoire du Pays d'Aix a été approuvé par le vote du compte administratif le 17 mai 2018.

Il a permis d'une part de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions.

La procédure mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à affecter en priorité pour couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations des résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_208-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BUDGETS	Résultats 2017		Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Résultat de clôture de la section d'investissement	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter en fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement				
SPANC	4 850,01		69 461,60			69 461,60
AMENAGEMENT	45 924,75	178 102,55	-12 847,42	415 335,81		- 12 847,42
SPED	4 630 070,77	- 2 717 151,19	7 654 892,87	- 1 004 526,22	2 223 000,00	5 431 892 ,87

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai approuvant les comptes administratifs des budgets annexes 2017 du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la collecte et traitement des déchets, de l'assainissement non collectif :

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du compte de gestion des budgets annexes de Territoire du Pays d'Aix sont les suivants :

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 7 654 892,87 € est destiné à couvrir le reliquat de déficit de la section d'investissement d'un montant de 1 004 526,22 €.
Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 1 218 473,78 €.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2018 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2 223 000,00 € imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « autres réserves ».

Le reliquat 5 431 892,87 € est reporté en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_208-DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 69 461,60 € en l'absence de section d'investissement est inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2018 à une inscription en recette d'un montant de 69 461,60 € sur la nature 002 « excédent reporté ».

Article 2 :

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2017 pour le budget annexe de l'aménagement :

BUDGET ANNEXE DE L'AMÉNAGEMENT

Le résultat de fonctionnement présente un déficit de clôture de fonctionnement -12 847,42 €, qui sera reporté au compte 002 « déficit reporté » au budget supplémentaire 2018.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 415 335,81 € qui sera reporté au compte 001 « excédent reporté » au budget supplémentaire 2017

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_208-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018